

## Communiqué de presse – Mutuelle communale Actiom

Dispositif signé le 26 mars 2019 – Conférence de presse le 26 mars 2019 à 19h en salle du Conseil municipal



**Partant du constat des inégalités sociales dans la prise en charge des dépenses de santé, la Ville de Ouistreham Riva-Bella se mobilise pour proposer aux habitants une mutuelle communale.**

**Grâce à la mise en place du dispositif « Ma Commune Ma Santé », partenariat entre le Centre d'Action Sociale de la Ville et l'Association ACTIOM, les Ouistrehamais pourront bénéficier d'une complémentaire santé communale mutualisée, à moindre coût et accessible à tous.**

**Elaborée pour améliorer l'accès aux soins, notamment pour ceux qui par manque de moyens n'y ont pas accès, et ainsi générer du gain en pouvoir d'achat.**

**Une solution intéressante qui apparaît comme une alternative appropriée dans l'univers complexe des mutuelles**

Comme pour les salariés du privé, l'objectif de « Ma Commune Ma Santé » est de protéger les jeunes sans emploi, les commerçants, les artisans, les agriculteurs, les demandeurs d'emploi, les séniors ou encore les professionnels libéraux. Ils peuvent ainsi bénéficier eux aussi, d'une offre collective, mutualisée et négociée au meilleur tarif, sans subir pour autant les augmentations importantes des cotisations d'une année sur l'autre.

Chacune et chacun peut alors bénéficier d'une mutuelle collective à adhésion facultative, pérenne dans le temps et à un coût optimisé. Sans questionnaire de santé, sans limite d'âge, personnalisable et négociée avec les spécialistes du métier, l'offre « Ma Commune Ma Santé » s'adapte aux besoins et assure une couverture de soins à plusieurs niveaux et à des tarifs négociés.

**La mutuelle communale s'adresse à tous**

Pour en bénéficier, il suffira de vous rendre en mairie pour retirer un dossier d'inscription, renseigner le bulletin d'affiliation et le retourner.

Une démarche simple, accompagnée et efficace.

Une permanence est sur le point d'être mise en place au CCAS pour informer et monter le dossier des Ouistrehamais.

Les avantages de l'offre :

- Des tarifs mutualisés
- Des grilles de prestations adaptées
- Des choix de formules adaptées
- Une mutuelle ouverte à tous les Ouistrehamais
- Une action forte en faveur du pouvoir d'achat

**Pour plus d'informations pour le public et pour la presse**

**Association Actiom**

Mail : [macommunemasanté@groupefraco.com](mailto:macommunemasanté@groupefraco.com)

Site internet : [www.associationactiom.org](http://www.associationactiom.org)

Service Communication : **05.57.35.57.35**

Ou directement en Mairie

Isabelle Müller de Schongor, Maire adjointe en charge des affaires sociales :

Mail : [isabelle.mullerdeschongor@ville-ouistreham.fr](mailto:isabelle.mullerdeschongor@ville-ouistreham.fr)